

## CLUB DES PORTS

La dynamique de la **conférence de Yaoundé**

Le Club des Ports, émanation du Crans Montana Forum, a tenu sa réunion semestrielle à Bruxelles le 18 octobre. La piraterie dans le Golfe de Guinée avec les conséquences du sommet de Yaoundé ainsi que la situation en Somalie ont été largement abordées.

La piraterie en Afrique n'est plus l'apanage de la côte orientale. Le golfe de Guinée est devenu une zone à haut risque. Face à l'accroissement de ce phénomène, les pays d'Afrique de l'Ouest et du centre se sont réunis en juin à Yaoundé pour « *mettre en place les moyens de bouter hors de nos eaux les pirates* », a indiqué le ministre congolais de la marine marchande, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavougou. Le sommet de Yaoundé, qui s'est déroulé les 24 et 25 juin, a permis d'adopter trois documents par les chefs d'État présents : un mémorandum pour la création d'un centre interrégional de coordination dont le siège sera au Cameroun, un code de conduite des États et un code communautaire de la marine marchande comprenant un dispositif contre la piraterie. Après cette réunion entre les chefs d'État africains, les mesures prises restent encore partielles, a constaté le ministre de la Défense du Gabon, Pâcome Rufin Ondzoundga. Et pourtant, la piraterie représente un coût non négligeable et difficile à quantifier dans ses dimensions directes et indirectes. « *Au final, l'État paye avec les citoyens le coût de ce fléau qui se répercute sur le prix des marchandises. De même, tous les opérateurs doivent assumer en partie les hausses des primes d'assurance. Il faut prévoir une prise en charge de ces coûts par des organismes internationaux comme ce fut réalisé lors des fléaux conta-*

*gieux comme la lèpre ou la tuberculose.* »

Le directeur du Bureau maritime international a constaté que sur les premiers mois de l'année, la baisse des attaques en Somalie trouve son origine dans le renforcement d'une coopération internationale au large des côtes somaliennes.

Que ce soit sur la corne d'Afrique ou dans le golfe de Guinée, la piraterie africaine s'avère différente. Sur la côte orientale, les pirates visent à prendre le navire et son équipage en otage. Sur la côte occidentale, ils cherchent plus à prendre les biens des marins ou la cargaison du navire.

### Une nécessaire coopération internationale

Deux pirateries, une solution globale ? Jakob Adocor, directeur du port de Téma résume en expliquant qu'à court terme un État seul peut investir dans des embarcations et créer une dynamique entre les différentes autorités concernées, mais à plus long terme, « *un pays seul ne peut combattre seul avec ses avions et ses navires. Il faut coopérer au niveau international* ». Et cette coopération a fait ses premiers pas lors du sommet Yaoundé a souligné Sérigne Thiam Diop, secrétaire général de l'Union des conseils des chargeurs africains. Thorsten Bargfrede, directeur au Service européen pour l'action extérieure, a rappelé que l'Union européenne travaillait dans quatre domaines, dont le maintien des effets de dissuasion en mer, le renforcement des capacités et la nécessité d'obtenir une aide

## « La piraterie se gère comme une entreprise »

des États africains concernés, la stabilisation en Somalie et le combat contre l'impunité des pirates.

Un représentant du Parlement somalien qui a fait le déplacement à Bruxelles, a d'abord rappelé que la situation de la Somalie était aussi liée au « *pillage des ressources naturelles et à la destruction de la côte somalienne par les États de l'Ouest et les compagnies étrangères. Cela n'empêche pas notre gouvernement d'être hostile à toute forme de piraterie* ». La piraterie est perçue, selon le représentant du Parlement somalien, comme « *une protection de notre dignité. C'est notre revanche* ». Il a appelé à une solution à tous ces problèmes, « *la piraterie et le pillage de nos réserves* ». Il a appelé les autres pays à apporter leur aide dans cette lutte. « *Ensemble, levons-nous pour la justice.* » Pour Thorsten Bargfrede le risque est de voir les pirates d'hier démarrer de nouvelles activités criminelles, comme le trafic d'être humains ou la pêche illégale. Et Jacob Adorkor, directeur du port de Téma, a rappelé qu'en Afrique de l'Ouest, la piraterie se gère comme une entreprise. « *Pour les Africains, il s'agit d'une activité économique comme les autres.* » ■

Hervé Deiss

### Procès du Tanit : les pirates somaliens condamnés à neuf ans de prison

Après une semaine de procès, les trois Somaliens qui comparaissaient en France pour le détournement du *Tanit* en avril 2009 et la séquestration de cinq membres d'équipage, ont été condamnés le 18 octobre à neuf ans de réclusion criminelle.

Les trois Somaliens, Mohamed Mahamoud, Abdelkader Osmane Ali et Mahamoud Abdi Mohamed, âgés de 26 à 31 ans, ont été reconnus coupables de détournement de navire par violence ou menace, arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire de plusieurs personnes dont un mineur de moins de 15 ans, commis en bande organisée. La prise d'otages s'était soldée par la mort du skipper Florent Lemaçon, tué par erreur d'une balle française, et la mort de deux Somaliens, présentés comme les chefs des pirates. Au cours du procès, les trois accusés ont exprimé leurs regrets et se sont présentés comme des « *exécutants* », poussés par la misère et manipulés par un donneur d'ordres. Dans son réquisitoire, la représentante du ministère public a estimé que la responsabilité pénale des accusés était pleinement engagée. « *On ne peut pas nier que leur volonté était de détourner le navire et de prendre des otages*, a relevé M<sup>e</sup> Brigitte Ernault-Cabot. *Il n'y a pas de recrutement forcé, ils obéissent à une motivation, l'argent facile.* »